

Suisse

Canton de Vaud

Commune de Montreux

Quelques notions de :

CIVISME

HISTOIRE

GEOGRAPHIE

CIVISME

La Suisse est un **Etat fédéral** depuis 1848. **La structure fédéraliste** comporte trois niveaux politiques : la Confédération, les Cantons et les Communes.

LA CONFEDERATION

Le système politique suisse ⇒

- **un système démocratique dans lequel le peuple délègue son pouvoir à des représentants** (⇒ les Conseillers nationaux + les Conseillers aux Etats) **qu'il élit**.
- Le peuple a toutefois la possibilité de prendre des décisions directement, en votation populaire par le biais **du droit de référendum et du droit d'initiative**.
- Le système politique suisse comporte **trois pouvoirs** ⇒

Le pouvoir législatif ⇒ **L'Assemblée fédérale** qui est composée de 2 chambres ⇒

- **Le Conseil National**
- **Le Conseil des Etats**

Le pouvoir exécutif ⇒ **Le Conseil fédéral**

Le pouvoir judiciaire ⇒ **Le Tribunal fédéral** (= l'Autorité suprême)

- **Le Tribunal pénal fédéral**
- **Le Tribunal administratif fédéral**

Les 3 pouvoirs sont organisés en fonction du **principe de la séparation des pouvoirs**.
(⇒ Impossible de voter une loi, l'exécuter et sanctionner son non-respect dans le même pouvoir).

Les 3 pouvoirs et leurs compétences ⇒

Pouvoir législatif ⇒ **Le Parlement**

Le Conseil National (ou Chambre du peuple / Chambre basse) ⇒

- Il se compose de **200 Députés** (Conseillers nationaux), élus par le peuple pour **4 ans**.
- Les sièges sont répartis entre les 26 cantons proportionnellement à leur nombre d'habitants.

Pour le Canton de Vaud ⇒ 19 Conseillers nationaux / législature 2023 – 2027.

Le Conseil des Etats (ou Chambre des représentants des cantons / Chambre haute) ⇒

- Il compte **46 députés** (Conseillers aux Etats), élus par le peuple pour **4 ans**, les sièges sont répartis ⇒ 2 par canton, 1 par demi-canton.

Les 2 Conseils réunis constituent l'Assemblée fédérale.

Compétences de l'Assemblée fédérale (246 membres) ⇒

- Une fois par année, élire le Président, les vice-Présidents + des juges si nécessaire.
- Tous les 4 ans, élire le Conseil fédéral et les juges fédéraux.
- En cas de guerre, nommer le Général en chef de l'armée fédérale.

Les 2 Chambres siègent séparément et ont les mêmes compétences ⇒

- Etudier, approuver ou rejeter les projets de lois, d'arrêtés ou de modifications de la Constitution, préparés par le Conseil fédéral.
- Ratifier les traités internationaux.
- Voter le budget et les comptes de l'année écoulée.

Pouvoir exécutif ⇒

Le Gouvernement

Le Conseil fédéral

- Il est composé de **7 membres**, élus par l'Assemblée fédérale pour 4 ans.
- Chaque Conseiller fédéral dirige un Département.
- Le Conseil fédéral est dirigé par le **Président·e de la Confédération**. (*mandat d'une année)
En 2025, il s'agit de **Mme Karin KELLER-SUTTER**, (Vice-Président ⇒ M. Guy Parmelin).

Le **Chancelier** assiste aux séances du Conseil fédéral qui ont lieu chaque semaine.

Principales compétences du Conseil fédéral ⇒

- Exécution des lois et des décisions prises par les Chambres ou par le peuple.
- Elaboration des projets de lois et du budget.
- La conduite des relations avec l'étranger.

Pouvoir judiciaire ⇒

La Justice

Il est exercé à la fois par ⇒

- **Le Tribunal fédéral** – Autorité judiciaire suprême de la Suisse - 38 juges, élus pour 6 ans par l'Assemblée fédérale. (Siège à Lausanne).
- **Le Tribunal pénal fédéral**, 17 juges (Siège à Bellinzona) et **le Tribunal administratif fédéral**, 78 juges (Siège à St-Gall), répartis en 6 cours ⇒ deux tribunaux de 1^{ère} instance.

Moyens d'intervention reconnus au peuple sur le plan fédéral ⇒

- **le Référendum obligatoire** (⇒ toutes les modifications de la Constitution ...)
- **le Référendum facultatif** (obligation de réunir un minimum de 50'000 signatures /100 jours)
- **l'Initiative populaire** (obligation de réunir un minimum de 100'000 signatures / 18 mois)

Droit de vote des femmes ⇒

Les femmes ont obtenu le droit de vote et d'éligibilité **au niveau fédéral en 1971**. **Dans le Canton de Vaud en 1959**. *Suite à l'échec du 1^{er} projet en faveur du scrutin féminin au niveau fédéral, Vaud et Neuchâtel sont les premiers à accorder le droit de vote aux femmes au niveau cantonal, Genève suit en 1960.

La Suisse est un Etat fédéral depuis 1848.
La structure fédéraliste comporte trois niveaux politiques ⇒
la Confédération, les Cantons et les Communes.

Le système politique suisse comporte trois pouvoirs ⇒

La CONFEDERATION

Le pouvoir législatif

(le Parlement)

Il est composé de 2 chambres ⇒

Le Conseil national

Le Conseil des Etats

200 Conseillers nationaux

46 Conseillers aux Etats

élus par le peuple pour 4 ans

Ces deux chambres réunies constituent ⇒

L'Assemblée fédérale

Une fois par an, élire le Président, le
Vice-Président + les juges si nécessaire

Tous les 4 ans, élire le Conseil fédéral
+ les juges fédéraux

adopte les lois

fixe les impôts

vote les budgets

Principaux droits démocratiques ⇒

⇐ ⇐ **propose les lois**

exerce la haute
surveillance sur
l'ordre judiciaire ⇒ ⇒

contrôle le travail de
l'exécutif et de son
administration ⇒ ⇒

⇐ ⇐ **propose les budgets**

Droit de Vote ⇒
Droit de Référendum ⇒
Droit d'Initiative ⇒

Le pouvoir exécutif

(le Gouvernement)

Le Conseil fédéral

7 **Conseillers fédéraux**

élus par l'Assemblée fédérale pour 4 ans

applique les lois

**dirige l'administration
et les services publics**

Tous les citoyens suisses dès l'âge de 18 ans
50'000 signatures dans un délai de 100 jours
100'000 signatures dans un délai de 18 mois

Le pouvoir judiciaire

(les Tribunaux)

Le Tribunal fédéral

**Le Tribunal
Pénal fédéral**

**le Tribunal
administratif fédéral**

Les juges sont élus par l'Assemblée
fédérale pour 6 ans

**applique les lois dans les jugements
qu'il rend :**

- en cas d'infraction pénale
- en cas de conflits entre des particuliers,
l'administration et un particulier

Liste des Autorités fédérales pour la législature 2024 - 2027 :

ASSEMBLEE FEDERALE

Composée des deux chambres fédérales suivantes :

- **Conseil national** (200 membres)

- **Présidente 2024 - 2025 :** **Mme Maja RINIKER**
- Vice - Président : M. Pierre-André PAGE
- 2^{ème} Vice - Présidente : Mme Katja CHRIST
- **Conseillers nationaux vaudois :**
 - M. Samuel BENDAHAN M. Jacques NICOLET
 - M. Michaël BUFFAT M. Yvan PAHUD
 - Mme Isabelle CHAPPUIS Mme Léonore PORCHET
 - Mme Brigitte CROTTAZ M. Daniel RUCH
 - Mme Jacqueline DE QUATTRO M. Jean TSCHOPP
 - M. Olivier FELLER Mme Brenda TUOSTO
 - M. Sylvain FREYMOND Mme Céline WEBER
 - Mme Jessica JACCOUD M. Laurent WEHRLI
 - M. Raphaël MAHAIM
 - Mme Sophie MICHAUD GIGON

- **Conseil des Etats** (46 membres)

- **Président 2024 - 2025 :** M. Andrea CARONI
- 1^{er} Vice-Président : M. Stefan ENGLER
- 2^{ème} Vice-Président : M. Werner SALZMANN
- **Conseillers aux Etats vaudois :**
 - M. Pascal BROULIS M. Pierre-Yves MAILLARD

CONSEIL FEDERAL

- **Présidente 2025 :** **Mme Karin KELLER-SUTTER**
- 1^{er} Vice-Président : M. Guy PARMELIN
- Chancelier : M. Viktor ROSSI

Répartition des Départements pour la législature :

- Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) : **M. Ignazio CASSIS**, Conseiller fédéral
- Département fédéral de justice et police (DFJP) : **M. Beat JANS**, Conseiller fédéral
- Département fédéral de l'intérieur (DFI) : **Mme Elisabeth BAUME-SCHNEIDER**, Conseillère fédérale
- Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) : **M. Martin PFISTER**, Conseiller fédéral dès le 01.04.2025
- Département fédéral des finances (DFF) : **Mme Karin KELLER-SUTTER**, Conseillère fédérale
- Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFER) : **M. Guy PARMELIN**, Conseiller fédéral
- Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) : **M. Albert RÖSTI**, Conseiller fédéral

Le Canton de Vaud

Le système politique vaudois suit le même modèle que le système politique suisse, soit :

- **Le pouvoir législatif** ⇒ **Le Grand Conseil.**
- **Le pouvoir exécutif** ⇒ **Le Conseil d'Etat.**
- **Le pouvoir judiciaire** ⇒ **Le Tribunal cantonal** (= l'Autorité supérieure).

Pouvoir législatif ⇒ **Le Parlement**

Le Grand Conseil ⇒

- Il s'agit du **Parlement vaudois**.
- Il compte **150 députés** élus par le peuple pour 5 ans.
- **Les 10 Districts constituent les arrondissements électoraux.**
Le territoire du Canton est subdivisé en 10 arrondissements.
- La Commune de **Montreux** se trouve dans l'arrondissement de la **Riviera-Pays-d'Enhaut** (⇒ 13 communes) et le sous-arrondissement de Vevey.

Cet arrondissement compte 16 Députés (⇒ 2 pour le sous-arrondissement du Pays d'Enhaut, 14 pour le sous-arrondissement Vevey). La Commune de Montreux a quatre élus au Grand Conseil, soit 4 Députés, M. François Cardinaux, M. Florian Despond, M. Olivier Gfeller et M. Romain Pilloud.

Principales compétences du Grand Conseil ⇒

- Discuter, amender et voter les lois et budgets proposés par le Conseil d'Etat.
- Elire les juges cantonaux.

Pouvoir exécutif

Le Gouvernement

Le Conseil d'Etat ⇒

- Il s'agit du **Gouvernement vaudois**.
- Il compte **7 Conseillers d'Etat**, élus par le peuple pour 5 ans.
- Chaque Conseiller dirige un Département.
- Les membres du Conseil d'Etat ne peuvent pas siéger aux Chambres fédérales.
- Le Conseil d'Etat désigne son Président pour la durée de la législature ⇒ **Mme Christelle Luisier Brodard**, exerce actuellement cette fonction.

Un Chancelier assiste aux séances du Conseil d'Etat et assure la coordination entre le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

Compétences du Conseil d'Etat ⇒

- Exécuter les lois et les décisions prises par le Grand Conseil.
- Elaborer des projets de lois ...
- Nommer les Préfets + Diriger l'administration cantonale.
- Etablir le budget et soumettre les comptes au Grand Conseil.

Pouvoir judiciaire ⇒

La Justice

Le Tribunal cantonal ⇒

L'Autorité judiciaire supérieure du Canton - 44 juges, élus pour 5 ans par le Grand Conseil.

Il y a encore :

- **4 Tribunaux d'arrondissement**, qui statuent en 1^{ère} instance dans de nombreuses causes relevant du droit pénal et du *droit civil.
(⇒ Chacun de ces tribunaux comporte plusieurs chambres. Par exemple **le Tribunal de Prud'hommes**, soit une des chambres du Tribunal d'arrondissement, qui traite tous les litiges liés aux relations du monde professionnel. Les affaires jugées relèvent du *droit civil).
- **9 justices de paix** – pour 10 Districts.
- **Le Préfet**, qui est l'Autorité à la tête d'un district, qui exerce notamment une fonction judiciaire, en particulier pour ⇒
 - régler les conflits entre locataires et propriétaires.
 - infliger des amendes pour des contraventions en matière de circulation ou de construction.

Les Préfets, nommés par le Conseil d'Etat, ont également pour tâche de veiller au bon déroulement des élections et des votations et d'assermenter les Autorités communales élues.

Moyens d'intervention reconnus aux citoyens vaudois ⇒

- **Le droit de Pétition**
- **Le droit de Référendum populaire** = la possibilité d'obtenir qu'une loi ou un décret adopté par le Grand Conseil soit soumis au vote du peuple pour acceptation ou refus.

Les conditions ⇒ réunir, 12'000 signatures valables dans les 40 jours qui suivent la publication d'une loi ou d'un décret (⇒ une mesure d'urgence).

- **Le droit d'Initiative populaire**, soit, sous forme d'une proposition en termes généraux ⇒

12'000 signatures dans un délai de 4 mois, ou soit,

18'000 signatures, si elle vise la révision complète de la Constitution.

Le CANTON DE VAUD

Le pouvoir législatif

(Le Parlement)

Le Grand Conseil

150 Députés

élus par le peuple pour 5 ans

adopte les lois

fixe les impôts

vote les budgets

Principaux droits démocratiques ⇒

Droit de Vote ⇒

Droit de Pétition ⇒

Droit de Référendum ⇒

Droit d'Initiative ⇒

Le pouvoir exécutif

(Le Gouvernement)

Le Conseil d'Etat

7 Conseillers d'Etat

élus par le peuple pour 5 ans

applique les lois

dirige l'administration
et les services publics

Tous les citoyens suisses dès l'âge de 18 ans.

Toute personne, suisse ou étrangère, même mineure.

Pas d'obligation juridique pour les Autorités d'entrer en matière.

12'000 signatures dans un délai de 40 jours.

12'000 signatures dans un délai de 4 mois ou

18'000 signatures s'il y a révision complète de la Constitution.

Le pouvoir judiciaire

(Les Tribunaux)

Le Tribunal cantonal

44 juges

élus par le Grand Conseil pour 5 ans

applique les lois dans les jugements
qu'il rend :

- en cas d'infraction pénale
- en cas de conflits entre des particuliers,
l'administration et un particulier

Les Tribunaux d'arrondissement
(Juges nommés par le Tribunal cantonal)

Les Juges de Paix

Les Préfets

(nommés par Le Conseil d'Etat)

Liste des Autorités cantonales pour la législature 2022 - 2027

Grand Conseil (150 membres)

- **Président 2024-2025** **M. Stéphane MONTANGERO**
- 1^{er} Vice-Président : M. Patrick Simonin
- 2^{ème} Vice-Présidente : Mme Nathalie Jaccard
- **Députés au Grand Conseil pour l'Arrondissement de la Riviera – Pays-d'Enhaut :**
 - **Sous-arrondissement de Vevey (14 Députés)**

M. Mathieu BALSIGER, St-Légier-La Chiésaz	Mme Elodie LOPEZ, Vevey
M. Romain BELOTTI, Blonay	Mme Joëlle MINACCI, Vevey
M. Vincent BONVIN, La Tour-de-Peilz	M. Maurice NEYROUD, Chardonne
M. Grégory BOVAY, St-Légier-La Chiésaz	Mme Sandra PASQUIER, La Tour-de-Peilz
M. François CARDINAUX, Chailly-Montreux	M. Romain PILLOUD, Clarens
M. Florian DESPOND, Les Avants	Mme Cloé POINTET, Jongny
M. Olivier GFELLER, Montreux	Mme Valérie ZONCA, Vevey
 - **Sous-arrondissement du Pays-d'Enhaut (2 Députés)**

Mme Céline BAUX, Les Moulins	M. Pierre François MOTTIER, Les Moulins
------------------------------	---

Conseil d'État (7 membres)

- **Présidente 2022-2027 :** **Mme Christelle LUISIER BRODARD**
- 1^{ère} Vice-présidente 2024-2025 : M. Frédéric BORLOZ
- Chancelier d'Etat : M. Michel STAFFONI
- Répartition des départements cantonaux pour la législature :
 - Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) : **Mme Christelle LUISIER BRODARD, Présidente du Conseil d'Etat**
 - Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) : **M. Vassilis VENIZELOS, Conseiller d'Etat**
 - Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP) : **Mme Isabelle MORET, Conseillère d'Etat**
 - Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) : **Mme Rebecca RUIZ, Conseillère d'Etat**
 - Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DCIRH) : **Mme Nuria GORRITE, Conseillère d'Etat**
 - Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) : **M. Frédéric BORLOZ, Conseiller d'Etat**
 - Département des finances et de l'agriculture (DFA) : **Mme Valérie DITTLI, Conseillère d'Etat**

La Commune

Les Communes s'administrent elles-mêmes, ce ne sont pas des Etats autonomes, mais des circonscriptions politiques placées sous la surveillance du Conseil d'Etat.

Les droits politiques ⇒

- droit d'élection et votations + droit d'éligibilité + droit de signer des initiatives et des référendums.

Ils sont exercés par ⇒

- **Les citoyens suisses** domiciliés dans la Commune.
- **Les étrangers** domiciliés dans la Commune qui résident en Suisse et sont au bénéfice d'une autorisation, permis B ou C, depuis 10 ans au moins, et qui sont domiciliés dans le Canton, depuis 3 ans au moins.

Le pouvoir législatif ⇒

Le Parlement

- **le Conseil communal** ou **le Conseil général** (pour les Communes de moins de 1'000 habitants).

La Commune de Montreux a un Conseil communal de **100 membres** élus **par les citoyens** pour une durée de 5 ans. (Les partis représentés durant la législature 2021 - 2026 sont, par ordre décroissant du nombre d'élus : le PLR, le PS, les Verts, Montreux-Libre, l'UDC et Décroissance alternatives).

Dans les Communes de moins de 1'000 habitants, tout citoyen ayant le droit de vote, domicilié depuis plus de 3 mois dans sa commune, peut demander à faire partie du **Conseil général** sans être soumis à une élection.

Principales compétences du Conseil communal ou du Conseil général ⇒

- Etablir des règlements en matière de constructions, par exemple.
- Adopter l'arrêté d'imposition et le budget.
- Examiner et voter les comptes.
- Contrôler la gestion.

Le pouvoir exécutif ⇒

Le Gouvernement

- **la Municipalité.**

La Municipalité exerce **le pouvoir exécutif** dans la Commune.

- Elle est composée de 3 membres au moins – **Montreux compte 7 membres.**
- Les membres de la Municipalité sont élus **par les citoyens** pour une durée de 5 ans.
- Chaque Conseiller municipal a la charge d'une Direction.

Le Syndic est également élu par le Corps électoral. Il préside la Municipalité pour toute la durée de son mandat. M. Olivier Gfeller est le Syndic de Montreux pour la législature 2021 – 2026.

Principales compétences de la Municipalité ⇒

- Exécuter des décisions prises par le Conseil communal.
- Gérer les biens communaux.
- Elaborer les propositions soumises au Conseil communal.
- Elaborer le projet de budget et veiller à la bonne utilisation du budget adopté par le Conseil communal.

Le Syndic est responsable d'une Direction et a également les compétences de ⇒

- Coordonner l'activité des Conseillers municipaux.
- Contrôler l'Administration communale.
- Veiller à l'exécution des lois et arrêtés cantonaux et fédéraux.

En matière de justice ⇒

- Tribunal de l'Est vaudois.
- Le Juge de Paix du District Riviera-Pays-d'Enhaut.
- Les Préfets, suivant le type d'infractions ou de litiges.

Moyens d'intervention reconnus aux citoyens vis-à-vis des décisions prises par le Conseil communal ⇒

- **La Pétition** permet d'interpeller l'Autorité sur un objet, toutefois la pétition n'entraîne pas d'obligation juridique pour les Autorités d'entrer en matière. Toute personne, suisse ou étrangère, même mineure, peut signer une pétition.
- **Le droit de Référendum** permet aux citoyens – pour autant que **1/5 au moins des électeurs** le demande – de se prononcer sur les décisions prises par le Conseil communal.
- **Le droit d'Initiative** sur le plan communal se limite à instaurer ou à supprimer le système d'élection à la représentation proportionnelle.

La COMMUNE DE MONTREUX

Le pouvoir législatif

(le Parlement)

Le Conseil communal

100 Conseillers communaux

élus par le peuple pour 5 ans

adopte les règlements

fixe les impôts

vote les budgets

Principaux droits démocratiques ⇒

Le pouvoir exécutif

(Le Gouvernement)

La Municipalité

7 Conseillers municipaux

élus par le peuple pour 5 ans

le Syndic préside la Municipalité veille
à l'exécution des lois cantonales + fédérales

applique les règlements

dirige et contrôle l'administration communale

Le pouvoir judiciaire

(Les tribunaux)

Le Tribunal de
l'Est vaudois

Le Juge de Paix du District
Riviera-Pays-d'Enhaut

Le Préfet

(nominations cf Canton)

⇐ ⇐ propose les règlements

contrôle le travail de
l'exécutif et de son
administration ⇒ ⇒

⇐ ⇐ propose les budgets

Droit de Vote ⇒

Droit de Pétition ⇒

Droit de Référendum ⇒

Droit d'Initiative ⇒

Tous les citoyens suisses dès l'âge de 18 ans.
+ tous les étrangers domiciliés dans la Commune permis B ou C,
depuis au moins 10 ans en CH, 3 ans dans le Canton de VD.

Toute personne, suisse ou étrangère, même mineure.
Pas d'obligation juridique pour les Autorités d'entrer en matière.
si 1/5 des électeurs le demande afin de se prononcer sur une décision
prise par le Conseil communal.
pour instaurer ou supprimer le système d'élection à la représentation
proportionnelle.

Liste des Autorités communales pour la législature 2021 – 2026 :

CONSEIL COMMUNAL (99 membres)

- 32 représentants du parti Libéral-Radical (PLR)
- 28 représentants du parti socialiste (SOC)
- 15 représentants du parti Les Vert·e·s
- 8 représentants de l'Union Démocratique du Centre (UDC)
- 9 représentants du groupement Montreux Libre (ML)
- 7 représentants du parti Décroissance alternatives (DA)

Bureau du Conseil communal pour 2024 - 2025 :

Président :	M. Lionel MOYARD
1 ^{er} Vice-Président :	M. Quentin TALON
2 ^{ème} Vice-Président :	M. Fabien WILLEMIN
Secrétaire :	Mme Marie-Solène PHAM

MUNICIPALITE (7 membres)

- 3 membres du parti socialiste
- 2 membres du parti Les Vert·e·s
- 2 membres du parti Libéral-Radical

- Syndic :	M. Olivier GFELLER
- 1^{re} Vice-Présidente 2024-2025 :	Mme Irina GOTE, Conseillère municipale
- 2^e Vice-Président 2024-2025 :	M. Florian Chiaradia, Conseiller municipal
- Secrétaire municipal :	M. Sébastien VARRIN
- Secrétaire municipale adjointe :	Mme Fanny GREC

Répartition des dicastères pour la législature :

Administration générale, finances (AGF)	M. Olivier GFELLER , Syndic (SOC)
Patrimoine, sport et urbanisme (PSU)	M. Caleb WALTHER , Conseiller municipal (Les Verts),
Durabilité et espaces publics (DEP)	Mme Irina GOTE , Conseillère municipale (SOC),
Ressources humaines et service à la population (RHSP)	Mme Sandra GENIER , Conseillère municipale (PLR),
Equipements publics et mobilité (EPM)	M. Florian CHIARADIA , Conseiller municipal (Les Verts),
Cohésion sociale, familles et jeunesse (SFJ)	Mme Jacqueline PELLET , Conseillère municipale (SOC)
Economie, culture et tourisme (ECT)	M. Jean-Baptiste PIEMONTESE , Conseiller municipal (PLR)

HISTOIRE - Chronologie

1291 (1^{er} août) ⇒	13^{ème} siècle	Fondation de la Confédération - Signature du Pacte
1307 ou 1308 ⇒	14^{ème} siècle	- Serment du Grütli
1315 ⇒	14^{ème} siècle	Bataille de Morgarten
1386 ⇒		Bataille de Sempach
1388 ⇒		Bataille de Näffels ⇒ Les Suisses battent les Habsbourg
1476 ⇒	15^{ème} siècle	Batailles de Grandson et de Morat ⇒ Les Suisses battent Charles le Téméraire
1515 ⇒	16^{ème} siècle	Bataille de Marignan ⇒ Les Suisses sont battus par les Français Fin des guerres avec des pays étrangers
		Guerres civiles ⇒ Introduction de la Réforme protestante
1529 ⇒		Kappel ⇒ la guerre n'a pas lieu ⇒ Soupe au lait de Kappel
1531 ⇒		Kappel ⇒ la guerre éclate ⇒ L'armée zurichoise est battue. Zwingli est tué. La paix est favorable aux catholiques
1798 ⇒	18^{ème} siècle	Invasion française ⇒ L'Ancienne Confédération perd son indépendance ⇒ La République helvétique
1798 (24 janvier) ⇒		Le Pays de Vaud se libère des Bernois.
1803 ⇒	19^{ème} siècle	Acte de Médiation ⇒ Bonaparte rétablit les 13 anciens cantons + les pays qui étaient alliés ou sujets forment <u>6 nouveaux cantons</u> .
1803 ⇒		Vaud ⇒ un des 6 nouveaux cantons.
1815 ⇒		La neutralité suisse est reconnue par les Puissances européennes à Vienne.
1847 ⇒		La Guerre du Sonderbund Opposition entre Conservateurs (indépendance des cantons) et les Radicaux (en faveur d'un pouvoir centralisé et plus de démocratie) ⇒ La guerre dure 3 semaines, victoire des cantons radicaux
1848 ⇒		1^{ère} Constitution fédérale (Révision de la Constitution en 1874)
1979 ⇒	20^{ème} siècle	Le Jura devient le 23^{ème} canton suisse (suite à une votation fédérale de 1978)

HISTOIRE

La fondation de la Confédération helvétique et l'origine de l'alliance ⇒ (*la Suisse primitive)

Situation historique ⇒

Uri, Schwytz et Unterwald

sont trois communautés montagnardes qui vivent au cœur des Alpes. Alors que le commerce se développe en Europe, **les habitants d'Uri ouvrent, en 1231, un chemin à travers les Alpes, par le col du Saint-Gotthard, qui devient rapidement un passage important et stratégique**, réduisant ainsi le temps et la longueur des voyages entre l'Allemagne et l'Italie du Nord, visant à faciliter les échanges commerciaux. Les montagnards d'Uri, de même que leurs voisins de Schwytz et Unterwald, louent leurs mulets et transportent les marchandises. Les bénéfices sont considérables et suscitent l'intérêt et l'envie des seigneurs voisins, les Habsbourg.

Événement important ⇒

L'empereur Rodolphe 1^{er} de Habsbourg, dès son élection à la tête de l'Empire, en 1273, tente de rétablir l'autorité des Habsbourg sur **les Waldstätten** (⇒ « les pays forestiers »), soit, les habitants d'Uri, Schwytz et Unterwald).

Suite à la mort de Rodolphe 1^{er}, le 15 juillet 1291, et face à l'incertitude de sa succession, **les communautés d'Uri, Schwytz et Unterwald décident de signer un pacte au début du mois d'août 1291**, sous la forme d'**un accord d'assistance mutuelle** et de préservation de leurs droits face aux menaces extérieures. Ce n'est pas encore la création d'un Etat. Le Pacte est écrit en latin et il est déposé aux archives de Schwytz.

Au début du siècle suivant, en 1307 ou 1308, **le serment du Grütli confirme l'engagement de 1291**. Selon la légende, les représentants d'Uri, Schwytz et Unterwald ont été Arnold de Mechtal, Walter Fürst et Werner Stauffacher.

Depuis le 19^{ème} siècle, nous célébrons la fête nationale de Suisse chaque 1^{er} août.

Quelques batailles célèbres

Situation historique ⇒

Les batailles de Morgarten, de Sempach et de Näfels ont pour point commun, la lutte qui oppose les Waldstätten aux Habsbourg. Des montagnards inférieurs en nombre écrasent les armées expérimentées conduites par les ducs de Habsbourg sans se soucier des coutumes guerrières. Ils acquièrent ainsi une réputation de redoutables guerriers et sont craints loin à la ronde.

Événements importants ⇒

Morgarten 1315, (au sud du lac d'Ägeri dans la région de Zoug) **1^{er} affrontement** opposant les Waldstätten aux Habsbourg.

La victoire des Confédérés a pour issue la conclusion d'un nouveau pacte, **le pacte de Brunnen**, qui vise à renforcer les liens entre les habitants d'Uri, Schwytz et Unterwald. Ce pacte est considéré comme la chartre fondatrice de la Confédération.

Sempach 1386, (près de Lucerne), **2^{ème} affrontement** opposant non plus, cette fois, les seuls Waldstätten aux Habsbourg, mais l'ensemble des ***Confédérés**, vu l'élargissement des territoires de la Confédération. Les cantons suivants ont rejoint l'alliance - Lucerne 1332, Zürich 1351, Glaris et Zoug 1352, Berne 1353. Les Confédérés sont victorieux.

Näfels, 1388, (Glaris), **3^{ème} affrontement** opposant les Confédérés aux Habsbourg suite à la proclamation d'indépendance des Glaronnais.

Cette bataille oppose une armée de Glaronnais, aidée par des Schwytzois. Ils sont dix fois moins nombreux que les soldats de l'armée des Habsbourg. Les Confédérés l'emportent et Glaris rejoint définitivement la Confédération.

Batailles de Grandson et de Morat (1476)

Situation historique ⇒

Ces deux batailles opposent les Confédérés à Charles le Téméraire, duc de Bourgogne. Les Confédérés en sortent vainqueurs.

A l'ouest de la Confédération se trouvent les Etats bourguignons qui occupent une partie du territoire français actuel. Les Confédérés, ainsi que le roi de France, Louis XI, s'inquiètent de la puissance croissante des Bourguignons qui ont envahi l'Alsace et le sud de l'Allemagne. Les Confédérés s'allient au roi de France et déclarent avec lui la guerre à la Bourgogne en 1474.

Evénements importants ⇒

La bataille de Grandson oppose les Bernois et leurs alliés suisses à Charles le Téméraire en **1476**. Les Bourguignons sont finalement chassés de Grandson et perdent leur trésor de guerre. Quelques mois plus tard, toujours en **1476**, les alliés suisses des Bernois viennent à leur secours et sont victorieux à **Morat** (Fribourg).

Les guerres d'Italie - Bataille de Marignan (1515)

Situation historique ⇒

Le contrôle des grands axes alpins (cols) représente un enjeu permanent pour la Suisse. Au sud du Gotthard, Uri exerce déjà sa souveraineté sur le nord du Tessin (Léventine), mais il aimerait étendre son influence jusqu'à Milan. D'autres puissances européennes, dont la France, ont également des prétentions sur le duché de Milan (Lombardie).

Les Confédérés sont profondément divisés sur la politique à suivre en Italie. Berne et Zurich, entre autres, considèrent que les intérêts stratégiques suisses ne sont pas au sud, mais à l'ouest ⇒ la future suisse romande.

Evénement important ⇒

Les Suisses sont vaincus à Marignan en septembre 1515. Cette défaite marque la fin de la puissance militaire suisse. La Confédération n'interviendra plus hors de ses frontières ; dès lors et jusqu'à 1792, année du massacre des troupes suisses aux Tuileries, les suisses seront les fidèles mercenaires du roi de France.

Les guerres internes ou guerres civiles :

1. Kappel (1529 et 1531)

Situation historique ⇒

Quelle religion doit l'emporter dans les *baillages communs? (⇒ *Il s'agit des territoires sujets de plusieurs cantons et administrés selon un tournus entre eux. Par exemple, Baden et le Freiamt en Argovie, sujets de Lucerne, Zürich et Berne.)

Cette question donne à la Réforme – qui est introduite dès 1519 par Ulrich Zwingli, alors curé à Zurich, et qui est acceptée en 1523 par les autorités zurichoises – une tournure politique et plonge la Confédération dans la guerre civile.

Evénements importants ⇒

1529 ⇒ Catholiques et protestants sont face à face à Kappel (frontière entre Zurich et Zoug).

1^{ère} guerre de Kappel. Un compromis permet d'éviter la bataille, il est symbolisé par un repas pris en commun par les soldats, **la soupe au lait de Kappel**.

1531 ⇒ Un véritable affrontement, la **2^{ème} guerre de Kappel** a lieu deux ans plus tard au même endroit. Zwingli veut réformer toute la Confédération, mais, isolés militairement, les Zurichois ne peuvent prendre que des mesures économiques en fermant leurs marchés aux cantons catholiques. Ceux-ci réagissent en écrasant les Zurichois à Kappel. Zwingli, aumônier des troupes zurichoises, meurt dans la bataille.

La **2^{ème} paix de Kappel** impose un compromis entre les cantons catholiques et les cantons réformés. Elle fixe la carte confessionnelle favorisant le parti catholique au sein des baillages communs, mais reconnaissant dans son ensemble le statu quo politique et religieux.

2. La guerre du Sonderbund (1847) (*à suivre p. 17)

Invasion de la Confédération par les troupes françaises – Fin de l'Ancien Régime :

1789-1798 - Conséquences de la Révolution française en Suisse

Situation historique ⇒

Le mouvement révolutionnaire qui se déclenche en France en 1789 se prolonge pendant une dizaine d'années et fait chuter la royauté. Ces événements, et en particulier **les revendications démocratiques**, ont des échos dans les cantons, notamment parmi les élites intellectuelles et économiques. Cependant **les autorités cantonales**, aux mains de familles privilégiées, **refusent d'introduire des réformes, préférant réprimer les tentatives de changement**. Cette attitude va provoquer de **profondes divisions au sein de la population** et affaiblir la résistance face à la menace d'invasion.

Evénements importants ⇒

Dès 1792, des troupes françaises tentent de s'implanter sur le sol de la Confédération. Elles parviennent à envahir le nord de l'évêché de Bâle où une République est proclamée. En revanche la tentative qui a lieu à Genève échoue, suite à la conclusion d'un accord.

Dès 1797, le Directoire français devient plus offensif, il veut occuper le territoire de la Suisse, en raison notamment de l'importance stratégique de ses cols et des richesses accumulées dans les trésors publics.

Le 13 décembre 1797, l'armée française occupe le sud de l'Evêché de Bâle, La Neuveville et Bienne, les Bernois protecteurs de ces territoires ne réagissent pas. En parallèle, le général **Napoléon Bonaparte** pousse le gouvernement français à envahir la Suisse pour la libérer – 10'000 hommes sont massés près de Genève.

Le **24 janvier 1798**, avec l'encouragement de la France, **les Vaudois chassent les Bernois**, qui ont **dominés durant 262 ans le Pays de Vaud, conquis en 1536**.

Plus précisément ce sont les élites des villes vaudoises qui proclament la République lémanique à Lausanne et non la population qui s'accommodait de l'occupation bernoise. Quelques jours plus tard, le général Ménard prend pour prétexte la mort de deux de ses soldats à Thierrens (VD) pour envahir la Suisse. Les troupes françaises prennent la ville de Berne en **mars 1798**, puis le Valais et la Suisse centrale en **avril-mai 1798**. Cette occupation met fin à **l'Ancien Régime en Suisse**.

1798-1803 – République helvétique et Acte de médiation :

Situation historique ⇒

La République helvétique est le nouveau régime politique imposé par les Français.

- **Il s'agit d'un Etat centralisé dans lequel les cantons ont perdu leur autonomie** et deviennent de simples entités administratives, dirigées par un préfet.
- **Les frontières cantonales sont modifiées**, par exemple les petits cantons de Suisse centrale sont regroupés en une seule entité : le canton des Waldstätten.
- Le « libérateur » français devient un occupant détesté. Les charges qu'il impose sont lourdes : (réquisition de vivres et de fourrage, pillage des trésors publics, levée de troupes).

Cependant les cantons suisses et leurs alliés restent divisés entre ceux qui sont favorables à l'intégration d'idées démocratiques, à un régime centralisé, et ceux qui souhaitent le retour de l'Ancien Régime.

Evénements importants ⇒

Bonaparte intervient pour pacifier la situation et impose sa médiation aux cantons.

L'Acte de médiation est signé le 19 février 1803.

- La Suisse a de nouvelles institutions, en particulier une Diète qui représente le pouvoir central.
- Son territoire est composé de **19 cantons** qui ont chacun leur constitution.
- **Six nouveaux cantons** issus d'anciens pays alliés, sujets ou baillages communs sont intégrés ⇒ **Argovie, Grisons, Saint-Gall, Tessin, Thurgovie, Vaud.**
- Les anciennes frontières cantonales sont rétablies.

Les guerres internes ou guerres civiles (*suite de la page 16)

2. La guerre du Sonderbund (1847)

Situation historique ⇒

Depuis 1815, deux « Suisse » s'opposent. **L'une, conservatrice** veut l'indépendance des cantons. **L'autre, libérale**, veut une Confédération plus unitaire et davantage de démocratie. D'autres formes d'opposition s'ajoutent à celle-ci : **catholiques** contre **protestants**, campagnes contre villes, élites contre peuple.

Evénements importants ⇒

Deux crises précipitent la Suisse dans la guerre civile :

- **Le canton d'Argovie**, protestant, dirigé par un radical, **décide de fermer les couvents en 1841.**
- **En 1845, Lucerne confie l'enseignement supérieur aux jésuites.** L'affaire scandalise les radicaux, pour qui cette congrégation est au service des conservateurs.

L'élément décisif est initié par une alliance secrète :

En septembre 1843, six cantons catholiques et conservateurs (Uri, Schwyz, Nidwald/Obwald, Lucerne, Zoug, Fribourg) **concluent une alliance secrète de défense militaire.** Plus tard, leurs adversaires appelleront cette alliance le **Sonderbund** (alliance séparée). Le Valais rejoint les alliés catholiques en

1844. Neuchâtel et Appenzell Rhodes-Intérieures, pourtant conservateurs, restent neutres. Cette alliance s'étend également à deux pays étrangers (France et Prusse) qui sont censés apporter leur appui.

Depuis que les Radicaux ont pris le pouvoir dans les cantons de Vaud et de Genève et qu'ils ont gagné les élections à Saint-Gall, ils sont majoritaires à la Diète. Cette dernière vote la dissolution du Sonderbund le 20 juillet 1847. La guerre civile est inéluctable. **Commencée le 4 novembre 1847, la guerre est de courte durée** – 3 semaines - en grande partie grâce à l'attitude modérée du Général Dufour **et se termine par la victoire des cantons radicaux et protestants.**

Cette victoire a pour principale conséquence de permettre aux cantons radicaux de promouvoir de nouvelles institutions.

La Constitution fédérale est adoptée le 12 septembre 1848.

- La Suisse devient un **Etat fédéral centralisé** mais elle continue de s'appeler « Confédération ».
- Les cantons ne sont plus totalement indépendants, ils cèdent certaines de leurs compétences à la Confédération.
- Un régime démocratique est mis en place. Les citoyens obtiennent des droits et des libertés.
- De nouvelles institutions sont mises en place ⇒
 - Un **Conseil fédéral** (le Gouvernement) de 7 membres.
 - **L'Assemblée fédérale** (le Parlement) qui est composée de deux Chambres ⇒
 - le Conseil National (représentant le peuple)
 - le Conseil des Etats (représentant les cantons)

Connaissances générales ⇒

Quelques **personnalités** qui ont marqué l'histoire de la Suisse et de ses institutions ⇒

Guillaume Tell

Il existe différentes versions de **la légende de Guillaume Tell**. Elle illustre les tensions qui opposent les Waldstätten aux Habsbourg et l'esprit de rébellion de certains de ses représentants.

Selon la plus connue, Tell est un paysan de Suisse centrale qui, en novembre 1307, aurait refusé de reconnaître l'autorité des Habsbourg à Altdorf (Uri). Sous peine de mort, le Bailli Gessler (représentant des Habsbourg) lui aurait donné l'ordre de transpercer à l'arbalète une pomme placée sur la tête de son fils. Ayant réussi son coup, Tell aurait été arrêté, mais il se serait évadé après avoir tué le Bailli Gessler, avec une deuxième flèche qu'il aurait cachée dans ses vêtements.

Le Genevois Henry Dunant

a **fondé la Croix Rouge** en 1863 suite à la bataille sanglante de Solferino opposant les armées franco-sardes et autrichiennes en 1859. Ayant assisté à cette bataille, Dunant est scandalisé par l'abandon dans lequel les blessés sont laissés et cherche à organiser les secours sur place. Par la suite il développe deux propositions, la première vise à « neutraliser » le personnel sanitaire pour lui permettre d'agir, la deuxième vise à créer, dans chaque pays, des sociétés de secours pour soigner les blessés en temps de guerre. Cette idée est à l'origine de la Croix-Rouge.

Le Vaudois **Henri Guisan**

est le dernier général en chef de l'armée suisse. Elu en 1939, au début de la 2^{ème} guerre mondiale, par l'Assemblée fédérale, il a marqué l'histoire de notre pays durant ce conflit en agissant en fonction de notre statut de neutralité.

Les origines de **la neutralité suisse** sont anciennes – un premier pas a eu lieu suite à la défaite de Marignan en 1515 qui mettait fin à la puissance militaire suisse. La Confédération décida alors de renoncer à toute intervention militaire hors de ses frontières. Cependant, il faudra attendre **le Congrès de Vienne, en 1815**, pour que ce statut soit reconnu par les puissances européennes.

Le drapeau suisse, origine et particularités ⇒

- L'emblème helvétique est une croix blanche (symbolisant la chrétienté) sur fond rouge (symbolisant la fraternité). Il est issu du drapeau du canton de Schwytz.
- Il est carré (cette particularité est à mettre en relation avec la bannière utilisée par les troupes mercenaires).

La devise traditionnelle **de la Suisse** (bien que non officielle) est « **Un pour tous, tous pour un** ».

Aperçu de l'entrée progressive des cantons dans la Confédération

- 1291 **Uri, Schwytz et Unterwald** ⇒ **La Suisse primitive, 1291**
- 1332 Lucerne
- 1351 Zürich
- 1352 Glaris et Zoug
- 1353 Berne
- **1388 Après la bataille de Näfels** ⇒ **La Confédération des huit cantons, 1388**
- 1481 Soleure et Fribourg
- 1501 Bâle et Schaffhouse
- 1513 Appenzell ⇒ **La Confédération des treize cantons, 1513**
- **1798 Fin de l'Ancien Régime** ⇒ **La République helvétique, 1798**
- 1803 Argovie, Grisons, Saint-Gall, Tessin, Thurgovie, et Vaud ⇒ **L'Acte de Médiation, 1803**
- 1815 Genève, Neuchâtel et Valais ⇒ **Le Pacte fédéral 1815**
⇒ **La première Constitution fédérale, 1848**
⇒ La Suisse devient un **Etat fédératif**
(Introduction du **bicaméralisme (bicamérisme)**
la séparation des pouvoirs)
⇒ **Révision de la constitution fédérale, 1874)**
- 1978 Jura, entrée effective au 01.01.1979

LE CANTON DE VAUD

Situation historique ⇒

Après avoir appartenu à la Maison de Savoie, « le Pays de Vaud » est passé sous domination bernoise de 1536 à 1798. Les Bernois ont également amené la Réforme dans le Canton de Vaud, jusqu'alors catholique.

Événement important ⇒

L'influence et la pression de la Révolution française, qui a éclaté en juillet 1789, vont provoquer l'effondrement de l'Ancien Régime en Suisse. En janvier 1798, les armées françaises franchissent le Jura et tentent d'envahir le territoire de la Confédération. Les troupes bernoises n'offrent pas une grande résistance et la présence des Français va provoquer la fin de la domination bernoise.

Le 24 janvier 1798, le peuple vaudois proclame son indépendance. La Révolution vaudoise a ainsi eu lieu dans le calme. Les troupes françaises rencontrent plus de résistance dans d'autres régions de la Suisse, néanmoins elles parviennent à s'imposer.

Vaud devient un canton Suisse en 1803.

La première Constitution vaudoise figure dans l'**Acte de Médiation**, imposée par Bonaparte aux Suisses en 1803 (19.2), donnant à chacun des 19 cantons leur souveraineté et à la Suisse de nouvelles institutions. En fait, cet Acte rétablit les 13 anciens cantons et les pays qui étaient alliés ou sujets forment 6 nouveaux cantons. Vaud est l'un d'entre eux. ⇒ (Vaud, Saint Gall, Grison, Argovie, Thurgovie, Tessin).

Le 14 avril, 1^{ère} réunion du **Grand Conseil** vaudois (Le pouvoir Législatif ⇒ 180 députés) et l'élection du **Petit Conseil** (Le pouvoir Exécutif ⇒ 9 membres).

En 1831, la nouvelle Constitution vaudoise consacre les idées libérales ⇒

Introduction de la **séparation des pouvoirs**, les tribunaux ne dépendent plus du pouvoir exécutif, et en parallèle, les libertés individuelles sont reconnues. (En fait, Vaud est l'un des douze cantons {Vaud, Fribourg, Berne, Soleure, Bâle, Argovie, Lucerne, Zurich, Schaffouse, Thurgovie, Saint Gall, Tessin} où l'on met en place de nouvelles institutions démocratiques qui correspondent au Mouvement de la Régénération).

En **1845, la révolution radicale** vaudoise renverse les libéraux. Henri Druoy prend la tête du nouveau gouvernement et crée le parti radical. La Constitution vaudoise de 1845 est la première en Suisse à introduire l'**initiative populaire**. L'élection du Grand conseil au scrutin majoritaire garantit durablement la suprématie des radicaux.

En **1959**, le canton de Vaud est le premier canton suisse à accorder **les droits politiques aux femmes** sur le plan cantonal. Alors qu'à l'échelon fédéral, les femmes devront attendre jusqu'en 1971 pour obtenir ces droits.

Une des **personnalités** qui a marqué l'histoire vaudoise ⇒

Le Major Davel ⇒

Pour rappel, sous domination bernoise depuis 1536, les Vaudois n'ont aucun droit politique et s'accommodent de cette situation. Ce n'est pas le cas du Major Davel, notaire à Cully et commandant des troupes de Lavaux, qui considère être chargé d'une mission : **délivrer le Pays de Vaud**. A cet effet, il réunit 600 hommes à Cully et décide le 31 mars 1723 de marcher sur Lausanne à la tête de ses hommes. Devant les autorités lausannoises, il critique l'occupant bernois et **prône la libération du Pays de Vaud pour en faire le 14^{ème} canton suisse**. Alertés par le Conseil de Lausanne, les Bernois arrêtent le Major, le jugent et le condamnent à mort. Il est exécuté le 24 avril. Ce geste de révolte est passé inaperçu sur le moment, il faudra attendre le 19^{ème} siècle pour que le Major Davel soit considéré comme le premier patriote vaudois.

Le drapeau vaudois ⇒

Subdivisé en 2 parties ⇒

- La partie supérieure est blanche, avec la devise « Liberté et Patrie ».
- La partie inférieure est de couleur verte.

MONTREUX

Origine du nom de Montreux ⇒

Montreux est une version moderne du latin médiéval « monasteriolum » et signifie « petite église ».

Origines de la Commune de Montreux actuelle ⇒

Jusqu'au développement du tourisme (fin 19^{ème}, début du 20^{ème} siècle), le territoire correspondant à l'actuelle Commune de Montreux consistait en des villages et hameaux paysans et vigneronniers répartis sur les Communes du Châtelard et des Planches.

En 1961, une décision populaire accepte **la fusion de ces deux communes qui sont devenues Commune de Montreux**, effective dès le 1^{er} janvier 1962.

En même temps, la commune voisine de Veytaux refuse le principe de fusion avec ses deux voisines.

Les armoiries de la Commune ⇒

Elles sont composées des éléments principaux qui figuraient sur les armoiries des deux anciennes communes, soit :

- Pour le « Châtelard », sur fond blanc, trois étoiles et deux croissants, qui représentent les anciennes métralties (divisions administratives au Moyen Âge), réunissant plusieurs villages.
- Pour les « Planches », sur fond bleu, l'Eglise paroissiale (Temple de St Vincent).

Ces armoiries ont été adoptées en 1963, à la suite de la fusion de 1961.

Une légende montreusienne ⇒

Le Scex que Plliau ou « Le Rocher qui pleure » : Lieu-dit au-dessus de Chamby

Il est ainsi nommé à cause d'une légende selon laquelle le rocher se serait mis à pleurer, pour donner suite à l'injonction d'un seigneur local, qui n'aurait pas accepté le mariage de son fils avec une pauvre et belle paysanne qu'il aimait. « Que le rocher se mette à pleurer », ce que le rocher fit dire après que la jeune et jolie personne eut versé toutes les larmes de son corps. Cela a donné lieu à un oratorio créé dans le cadre des festivités marquant les 20 ans de la Commune de Montreux.

Quelques monuments historiques ⇒

- Eglise Saint-Vincent, aux Planches (mentionnée dès 1228).
- Château du Châtelard (construit entre 1440 et 1444).
- Maison Joffrey, Territet (maison du XVI^{ème} siècle).
- Maison Visinand (centre culturel, anciennement Hôtel de Ville du Châtelard, construit en 1592).
- Chapelle de Brent (église médiévale).
- Villas Dubochet, Clarens (ensemble construit entre 1874 et 1879).
- Eglise du Sacré-Coeur de Montreux (construite entre 1883 – 1885).
- Marché couvert, construit suite à un don d'Henri Nestlé (architecte Henri Chaudet 1891 – 1892). La population a décidé de le conserver et le maintenir, en 1984, en votation populaire.

Les bourgeois d'honneurs de la Commune de Montreux sont :

- M. Otto HELD
(20.05.1877 – 18.12.1979)
- M. Edmond JAQUET
(08.04.1891 – 19.12.1979)
- M. Jean-Jacques Maurice VILLARD – dit Gilles
(02.06.1895 – 26.03.1982)
- M. Alfred VOGELSANG
(09.12.1905 – 08.10.1997)
- M. Jean-Jacques CEVEY
(23.06.1928 – 11.05.2014)
- M. Claude NOBS
(04.02.1936 – 10.01.2013)

Des jumelages ont été conclus entre la Commune de Montreux et les villes suivantes :

- Menton, France
(6 avril 1953)
- Wiesbaden, Allemagne
(7 octobre 1953)

Des pactes d'Amitié ou de partenariat ont été signés entre la Commune de Montreux et les villes suivantes :

- Atlanta, USA
(31 août 2007)
- Yanbian, Chine
(23 juillet 2012)
- Clarens, Afrique du Sud
(20 octobre 2012)
- Xinyuan, Chine
(28 juillet 2013)
- Dallas, USA
(17 avril 2014)
- Montréal, Canada
(25 octobre 2016)

G E O G R A P H I E

La Suisse

Superficie ⇒

- 41'284,6 Km².

Population ⇒

- 8'400'000 habitants (fin 2016) (La population étrangère représente environ 25 % de la population totale).

Les pays limitrophes (frontières avec la Suisse) ⇒

- Allemagne, Autriche, Liechtenstein, Italie et France.

Les principales régions naturelles ⇒

- Les Alpes et Préalpes 60 %.
- Le Plateau 30 %.
- Le Jura 10 %.

Le point le plus bas ⇒

- Le niveau du lac Majeur, 193 m.

Le point culminant (le plus élevé) ⇒

- La Pointe Dufour, 4'634 m. (dans le massif du Mont-Rose, Alpes valaisannes).

Parmi les autres importants sommets ⇒

- Le Cervin (Valais), 4'478 m. (= les Alpes).
- La Jungfrau (Berne), 4'158 m. (= les Alpes).
- Le Chasseral (Berne), 1'607 m. (= le Jura).

Les grands glaciers ⇒

- le Glacier d'Aletsch (Valais).
- le Glacier du Rhône (Valais).

Les grands lacs suisses ⇒

- Le lac de Neuchâtel, le lac des Quatre-Cantons et celui de Zürich (entièrement suisses).
- Le Léman et le lac Majeur (partiellement suisses).

Les fleuves prenant leur source en Suisse ⇒

- Le Rhône.
- Le Rhin.

Ils prennent leur source ⇒ dans le massif du Gotthard.

Quelques rivières ⇒

- L'Aar (traverse la ville de Berne).
- La Limmat (forme le lac de Zürich).

Les principaux cols routiers ⇒

- L'Albula (Grisons).
- Le Grand Saint-Bernard (Valais).
- Le Saint-Gotthard (Uri, Schwytz).
- Le San Bernardino (Grison, Tessin)
- Le Simplon (Valais).

Les principaux tunnels routiers ⇒

- Le Grand Saint-Bernard.
- Le Saint Gothard.

Quelques tunnels ferroviaires ⇒

- Le tunnel du Saint-Gothard, construit en 1882 et le tunnel du Saint-Gothard de base, inauguré en 2015 (Uri – Tessin). Ce dernier est le plus grand tunnel ferroviaire du monde 57,1 km).
- Les tunnels Furka et Furka de base (Uri-Valais).
- Le tunnel du Mont-d'Or (Vallorbe-Frasne, France).
- Le tunnel du Simplon (Valais – Italie).
- Les tunnels du Lötschberg et du Lötschberg de base (Valais - Berne).

Les villes les plus importantes au niveau démographique ⇒

- Zürich.
- Genève.
- Bâle.
- Lausanne.
- Berne.
- Winterthour.
- Lucerne.
- St Gall.
- Lugano.
- Bienne.
- Fribourg.
- Coire.
- Neuchâtel.

La capitale de la Suisse ⇒

- Berne.

Une ville internationale ⇒

- Genève CICR ⇒ Comité International de la Croix Rouge.
ONU ⇒ Office des Nations Unies (le Siège des Nations Unie est à New-York).
OMS ⇒ Organisation Mondiale de la Santé.

Une ville industrielle ⇒

- Bâle Industrie pharmaceutique et chimique.

Les principales ressources économiques ⇒

- Industrie pharmaceutique et chimique.
- Industrie horlogère.
- Industrie des machines et métallurgie.
- Industrie des produits alimentaires et des matières premières.
- Services ⇒ Banques, médias, santé et assurances.
- Tourisme.
- Agriculture.

Les principaux revenus fiscaux ⇒

- L'impôt fédéral direct.
- La TVA ⇒ (taxe sur la valeur ajoutée), impôt indirect.
- Les droits de douanes.
- Diverses taxes :
 - sur les carburants ⇒ financement des routes nationales.
 - sur le tabac et l'alcool ⇒ financement de l'AVS.

Quelques chefs-lieux de cantons ⇒

- Vaud ⇒ Lausanne.
- Jura ⇒ Delémont.
- Valais ⇒ Sion.
- Thurgovie ⇒ Frauenfeld.
- Grisons ⇒ Coire.
- Uri ⇒ Altdorf.
- Tessin ⇒ Bellinzona.

La Suisse est composée de 26 cantons, dont 3 cantons divisés en demi-cantons ⇒

- Obwald et Nidwald.
- Appenzell Rhodes Intérieures et Appenzell Rhodes Extérieures.
- Bâle-Ville et Bâle-Campagne.

Les différentes langues nationales ⇒ l'allemand, le français, l'italien et le romanche.

- **Le romanche**, parlé aux Grisons, (0,5 %).
- **l'italien**, au Tessin et aux Grisons, (8 %).
- **le français**, à Genève, Vaud, Valais, Fribourg, Neuchâtel, Berne et le Jura (23 %).
- **l'allemand**, à Berne, Bâle, Soleure, Argovie, Zürich, Uri, Zoug, ... (63 %).

Les cantons trilingues ⇒

- Les Grisons (allemand, romanche et italien).

Les cantons bilingues ⇒

- Le Valais (français-allemand).
- Fribourg (français-allemand).
- Berne (français-allemand).

Culture et connaissances générales :

Quelques artistes parmi les peintres suisses ⇒

- Albert Anker (1831 – 1910).
- Ferdinand Hodler (1853 – 1918).
- Cuno Amiet (1868 - 1961).

Parmi les sculpteurs suisses ⇒

- Alberto Giacometti (1901 – 1966).
- Max Bill (également peintre) (1908 – 1994).
- Jean Tinguely (1925 – 1991).

Parmi les écrivains suisses ⇒

- Rodolphe Töpffer (1799 – 1846)
- Henri-Frédéric Amiel (1821 – 1881)
- Max Frisch (1911 - 1991).
- Friedrich Dürrenmatt (1921 – 1990).
- Anne Cuneo (1936 – 2015).

Parmi les compositeurs suisses ⇒

- Abbé Joseph Bovet (1879 – 1951).
- Frank Martin (1890 – 1974).
- Arthur Honnegger (1892 – 1955).

Le Canton de Vaud

Superficie ⇒

- 3'212 Km², soit 7.8 % du territoire suisse.

Population ⇒

- 778'000 habitants (fin 2016) (La population étrangère représente environ 30 %).

Les pays et cantons limitrophes (frontières) ⇒

- La France, Neuchâtel, Fribourg, Berne, Valais et Genève.

Les principales régions naturelles ⇒

- Les Alpes et Préalpes.
- Le Plateau.
- Le Jura.

Le point le plus bas ⇒

- Le niveau du lac Léman, 372 m.

Le point culminant ⇒

- Les Diablerets, 3'209 m. (Alpes vaudoises).

Quelques autres sommets ⇒

- Le Grand Mouveran, 3'051 m. (les Alpes vaudoises et valaisannes).
- Les Rochers de Naye, 2'045 m. (les Alpes vaudoises).
- Le Mont Tendre, 1'679 m. (le Jura).

Les lacs vaudois ou jouxtant le territoire vaudois ⇒

- Le lac de Joux (⇒ le plus grand lac suisse entièrement sur territoire vaudois).
- Le lac de Neuchâtel.
- Le lac Léman.

Quelques rivières ⇒

- La Grande Eau.
- La Veveyse.
- La Sarine.
- La Venoge.

Les principaux cols routiers ⇒

- Col de la Croix, 1'748 m.
- Col du Marchairuz, 1'447 m.
- Col des Mosses, 1'445 m.
- Col du Mollendruz, 1'134 m.

Les grandes villes du Canton ⇒

- Lausanne, chef-lieu du Canton, 137'000 habitants (*Statistique Vaud, 2016).
- Yverdon, 30'000 habitants (2016).
- Montreux, 26'400 habitants (2016).
- Nyon, 20'000 habitants (2016).
- Vevey, 19'600 habitants (2016).

Organisations internationales ⇒

- Lausanne, siège du CIO ⇒ Comité International Olympique.
- Nyon, siège de l'UEFA ⇒ Union des Association Européennes de Football.
- environ 50 associations et fédérations sportives de niveau international.

Les principales ressources économiques du Canton de Vaud ⇒

- Tourisme.
- Industrie des machines.
- Industrie horlogère.
- Industrie alimentaire.
- Assurances, banques.
- Agriculture, élevage.

Culture et connaissances générales

Quelques musées ⇒

- Le Musée Olympique, le Musée Nestlé, le Musée Chaplin.
- Le Musée national suisse, au Château de Prangins.
- Un pôle muséal à Lausanne (*Plateforme 10) (regroupe le Musée des Beaux-Arts, le Musée de l'Elysée – photographie – et le Musée de Design et d'Arts appliqués).

Une manifestation folklorique importante sur la Riviera ⇒

- La Fête des Vignerons qui a lieu à Vevey environ tous les 20 ans, la dernière a eu lieu en 2019.

Parmi les écrivains vaudois célèbres ⇒

- Eugène Rambert (1830 - 1886).
- Charles-Ferdinand Ramuz (1878 - 1947).
- Jacques Chessex (1934 - 2009).

Parmi les musiciens compositeurs ⇒

- Emile Jaques-Dalcroze (1865 – 1950).
- Ernest Ansermet - également chef d'orchestre (1883 - 1969).
- Carlo Boller – également chef de chœurs (1896 – 1952)

Parmi les peintres vaudois ⇒

- Charles Gleyre (1806 - 1874).
- Félix Vallotton (1865 – 1925).
- Rodolphe Théophile Bossard (1889 – 1960).

Parmi les graveurs vaudois ⇒

- Albert Yersin (1905 - 1984).

Les principaux quotidiens ⇒

- Le Temps.
- 24Heures.
- Le Matin.

La Commune de Montreux

Superficie

⇒ 33,4 Km²

Population

⇒ 26'400 habitants (fin 2016) (La population étrangère représente 46 %).

Les communes limitrophes (frontières) ⇒

- La Tour-de-Peilz, Blonay, Haut-Intyamont (Fribourg) et Veytaux.

Situation géographique ⇒

- La commune est située dans le District de la Riviera-Pays-d'Enhaut (la Commune de Montreux est une riviéra car elle s'étend entre le lac et les montagnes).

Le point le plus bas ⇒

- Le niveau du lac Léman, 372 m.

Le centre géographique de la Commune ⇒ Les Avants.

Le point culminant ⇒

- A 1'990 m., à mi-chemin entre le sommet des Rochers de Naye et le lieu-dit « La Grande Chaux de Naye ». En revanche, le sommet des Rochers de Naye est localisé sur la Commune de Veytaux.

Quelques autres sommets ⇒

- La Cape aux Moines, 1'941 m.
- La Dent de Jaman, 1'874 m.

Les frontières naturelles de la commune ⇒

- Le lac Léman.
- Le ruisseau de la Maladaire (à l'Ouest), frontière avec la Commune de la Tour-de-Peilz.
- La Veraye, (à l'Est), frontière avec la Commune de Veytaux.

Les autres rivières ⇒

- La Baye de Montreux.
- La Baye de Clarens.
- Le ruisseau de Vaunaises.

Les cols situés sur le territoire de la Commune ⇒

- Le col de Jaman.
- Le col de Soladier.

La Commune de Montreux est composée de trois grandes localités au bord du lac ⇒
Clarens, Montreux et Territet.

Ainsi que de villages ⇒

Brent, Caux, Chailly-sur-Clarens, Chernex, Glion, les Avants, Tavel.

Et de hameaux ⇒

Baugy, Chamby, Chaulin, Chêne, Collonge, Cornaux, Crin, Fontanivent, Jor, Le Châtelard, les Planches, Mont-Fleuri, Pallens, Pertit, Planchamp, Sâles, Sonzier, Valmont, Vernex, Villard-sur-Chamby, Vuarences.

Autres particularités géographiques ⇒

- Ile de Salagnon.
- Gorges du Chaudron.

Lignes de chemins de fer, dont la station de départ est à Montreux ⇒

- Chemin de fer Montreux-Oberland bernois.
- Chemin de fer Montreux-Glion-Rochers-de-Naye.

Autres moyens de transports publics ⇒

- Transports publics VMCV.
- Funiculaires Territet – Glion, Les Avants-Sonloup.

Principales ressources économiques ⇒

- Hôtellerie, tourisme et écoles privées internationales (Ecole hôtelière de Glion ...).
- Services (assurances, banques, gérances ...).
- Santé (cliniques privées).

Dès la fin des années 1960, **la ville de Montreux** a connu de grandes transformations sur le plan urbanistique avec la construction d'édifices, de salles de concert et de congrès qui contribuent encore aujourd'hui à sa **renommée internationale** ⇒

- Tour d'Ivoire (1969).
- Centre de Congrès et d'Expositions – CCE (1973) (qui sera agrandi et transformé à plusieurs reprises – Il regroupe de nombreux espaces, dont la mythique salle de concert ⇒
 - l'Auditorium Stravinski). Ce bâtiment CCE a pris le nom de 2M2C (Montreux Music Convention Centre).
- Le Casino (reconstruit dès 1973 après un incendie survenu deux ans plus tôt lors d'un concert de Frank Zappa).

De nombreux congrès et manifestations culturelles de portée internationale ont lieu régulièrement à Montreux. La Commune a notamment organisé et accueilli en 2010 **le 13^{ème} Sommet de la Francophonie** réunissant 70 chefs d'Etats et de gouvernements.

Culture et connaissances générales

Quelques personnages célèbres ayant séjourné à Montreux ⇒

- Alphonse Daudet, écrivain (séjourna aux Planches).
- L'impératrice Elisabeth d'Autriche – Sissi (5 séjours en 5 ans à Territet et à Caux)
- Léon Gambetta, politicien français.
- Paul Kruger, Président de la République Sud-Africaine, héros de la guerre d'indépendance des Boers, mort en exil en 1904 à Clarens.
- Le Baron Carl Gustav Emil Mannerheim, Maréchal de Finlande et Chef d'Etat (écrivit ses mémoires à la Clinique Valmont).
- Rainer Maria Rilke, écrivain (séjourna à la Clinique Valmont et y mourut en 1926).
- Jean-Jacques Rousseau, écrivain et philosophe, qui rendit célèbre le village de Clarens.
- Igor Strawinsky, compositeur, habita tous les hivers à Clarens durant 5 ans.
- Léon Tolstoï, séjourna à Clarens.
- Peter Ustinov, séjourna à Montreux.
- Vladimir Nabokov, séjourna à Montreux.
- Piotr Tchaïkovsky, composa et séjourna à Clarens.
- Freddy Mercury, chanteur du groupe Queen.
- Claude Nobs, fondateur du Montreux Jazz Festival, bourgeois d'honneur de Montreux (1936 – 2013).

Quelques écrivains ou poètes célèbres ⇒

- Alice Rivaz (1901 – 1998)
- Henri Debluë (1924 – 1988)
- Jean Villard Gilles, également chansonnier et comédien (1895 – 1982)

Manifestations importantes qui se déroulent chaque année sur le territoire (date de création) ⇒

- La Foire de Brent (1486).
- La Foire des Planches (1778).
- La Coupe des nations de rink-hockey (1921), tous les deux ans.
- Le Septembre Musical (1946).
- Le Montreux Choral Festival (1964).
- Montreux Jazz Festival (1967).
- La Course à pied Montreux-les Rochers-de-Naye (1981).
- Montreux Volley Masters (1987).
- Montreux Comedy Festival (1990).
- Le Marché de Noël (1994).

Table des matières

CIVISME	1 à 12
La Confédération	1 à 4
Les trois pouvoirs	1 à 2
Tableau récapitulatif	3
Liste des Autorités fédérales législature 2019-2023.....	4
Le Canton de Vaud	5 à 8
Les trois pouvoirs	5 à 6
Tableau récapitulatif	7
Liste des Autorités cantonales législature 2017-2022.....	8
La Commune de Montreux	9 à 12
Les trois pouvoirs	9 à 10
Tableau récapitulatif	11
Liste des Autorités communales législature 2016-2021.....	12
HISTOIRE	13 à 22
La Confédération	13 à 19
Chronologie	13
Fondation de la Confédération.....	14
Batailles, invasions et guerres	14 à 18
République Helvétique et acte de médiation	17
Constitution fédérale.....	18
Connaissances générales	18-19
Les Cantons	19
Le Canton de Vaud	20
Situation historique	20
La Commune de Montreux	21 à 22
Origines	21
Généralités	21
Bourgeoisies d'honneur	21 à 22
Jumelages et pactes d'Amitié ou partenariat	22

GEOGRAPHIE.....	23 à 30
La Confédération.....	23 à 25
Généralités.....	23 à 25
Culture et connaissances générales.....	25
Le Canton de Vaud.....	26 à 27
Généralités.....	26 à 27
Culture et connaissances générales.....	27
La Commune de Montreux.....	28 à 30
Généralités.....	28 à 29
Culture et connaissances générales.....	29 à 30

Août 2025/KB-DI/jb